

## TARIFICATION DES SALLES MUNICIPALES

### Conditions générales

Les salles municipales suivantes sont mises à disposition en priorité aux associations dont le siège social est basé à Roquevaire, aux écoles et au collège.

Cette tarification ne concerne pas les mises à dispositions hebdomadaires des salles municipales aux établissements scolaires, aux organismes sociaux, sportifs et culturels municipaux ou associations partenaires dans ces domaines, qui font tous l'objet de conventions particulières d'utilisation avec la Mairie.

La refonte des tarifs des salles municipales est proposée pour favoriser en priorité tous les Roquevairiens, en y associant des règles d'utilisation et de fonctionnement.

Les différents locaux considérés ont chacun leur propre règlement intérieur qui définit leurs conditions d'utilisation, notamment en matière de sécurité.

Toute demande de réservation de salle devra être transmise au service municipal de la vie associative et fera l'objet d'une convention spécifique avec la Mairie.

**Pour chaque réservation, il faudra justifier d'un contrat d'assurance couvrant l'occupation prévue. Les associations doivent par ailleurs fournir chaque année : statuts, assurance, composition du bureau.**

### Réglementation des manifestations exceptionnelles des associations

La municipalité met à disposition des associations les salles municipales ou l'espace public pour l'organisation de manifestations payantes telles que vide greniers, brocantes, soirées dansantes ou autres. Cela ne dispense pas celles-ci d' l'obligation de respecter la législation qui autorise 6 manifestations par an de ce type sans déclaration aux impôts, au-delà, elles doivent être déclarées et donc soumises à la TVA.

---

### **SALLE RAYMOND REYNAUD** (quartier de la Gare)

Capacité d'accueil en type « L » (manifestations, conférences, réunions) : 870 personnes maximum au RDC

Capacité d'accueil en type « X » (sport) : 90 personnes maxi au 1er étage (30 sur l'aire d'évolution, 60 sur les gradins)

Pour les associations Roquevairiennes dont le siège est sur la commune (tous types de manifestations) :

- Gratuité pour les deux premières réservations
- 330 € à partir de la troisième réservation

Pour les associations non Roquevairiennes :

Manifestations avec entrée gratuite : 600 € par réservation

Manifestations avec entrée payante : 1.300 € la première journée, 900 € à partir du 2ème jour consécutif

---

### **SALLE MONSIEUR FABRE** (avenue des Alliés) >>> Expositions / ventes

Associations Roquevairiennes

Une semaine par an comprenant le week-end : gratuit

Au-delà : mêmes tarifs que ceux appliqués aux associations hors commune

Pour les associations hors commune ou particuliers (artistes)

Une semaine comprenant un week-end : 400 €

Une semaine comprenant deux week-ends : 550 €

Deux semaines comprenant trois week-ends : 850 €

Un week-end : 170 €

Spectacles gratuits : gratuit

Spectacles payants

Associations roquevairiennes : gratuité pour les deux premières réservations, 100 € à partir de la troisième réservation.

Associations hors commune : 250 €

Conférences : gratuit

## AUTRES SALLES MUNICIPALES

**Pont de l'Etoile : "L'Oustau de l'Estello"** - Pont de l'Etoile (à côté des écoles) - 13360 Roquevaire  
Capacité d'accueil en type « L » (manifestations, conférences, réunions) : 200 personnes maximum

**Lascours** - Rue de la Calade - Lascours - 13360 Roquevaire  
Capacité d'accueil en type « L » (conférences, réunions) : 19 personnes maximum

**Roquevaire : "La Gare"** - Maison des associations - Quartier de la Gare- 13360 Roquevaire  
Capacité d'accueil en type « L » (activités, conférences, réunions) : 19 personnes maximum

**Roquevaire : "L'école buissonnière"** - Boulevard Piot - 13360 Roquevaire >>> **Pas de location**  
Salle dédiée aux Séniors, à la Jeunesse et aux associations caritatives

*Réunions ponctuelles* (A.G., C.A., bureau... )

Associations roquevairoises : gratuit

Associations hors commune : 50 €

*Réunions de Syndic*

Associations roquevairoises : gratuit

Associations hors commune : 50 €

Réunions autres pour les associations roquevairoises uniquement (salle Pont de l'Etoile)

Gratuité pour les deux premières réservations

100 € à partir de la troisième réservation

---

**GYMNASE ESCAVI** (Boulevard Piot)

Capacité d'accueil en type « X » (sport) : 400 personnes maximum

---

**COMPLEXE SPORTIF ST ROCH** (quartier St Roch)

Capacité d'accueil en type « X » (sport)

---

**SALLE IORIO 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étage** (avenue des Alliés)

Associations roquevairoises ou en partenariat (stage sur la journée) 100€

---

## SALLES DIVERSES

Activités payantes hors partenariat 10 € de l'heure, puis 5 € l'heure consécutive

### INFORMATION POUR TOUTES LES SALLES

**Manifestations à but humanitaire** : 2 manifestations autorisées gratuitement par an et par association ; au-delà les tarifs correspondants à chaque salle seront appliqués

**Gestion séparée des salles** : chaque association peut bénéficier des conditions définies précédemment pour chaque salle municipale de façon indépendante dans la mesure des disponibilités gérées par le service de la Vie Associative

**Pour tout renseignement** concernant ces salles, contacter le service ASAP (Animation-Sport-Association-Patrimoine) au 04 42 32 91 53.

**Pour chaque réservation**, il faudra **justifier** d'un contrat d'assurance couvrant l'occupation prévue et fournir les statuts et la composition bureau.